

Étaient présents : M. SCHERER Sylvain, Maire, Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. HAMON Rémi, Mme SERENNE Valérie, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. FOUCHER Pierre-Michel, Adjoints, Mme DOUSSET Noëlle, M. MORANTIN Michel, Mme SUEL Jeannine, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. LE LOHE Fabrice, M. LHERMITE Denis, M. GUIBOUIN Thierry, M. PILLOT Axel, Mme LEFEVRE Yolande, Mme ARNAUDEAU Nadia, Mme MORVAN Isabelle, M. L'HOTELIER Jean.

Étaient absents excusés : Mme RAILLARD Noëlle, pouvoir donné à Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. CHAIGNEAU Jacky, pouvoir donné à M. SCHERER Sylvain, M. HAILLOT Laurent, pouvoir donné à Mme MORVAN Isabelle, M. MARTIN Thierry, pouvoir donné à Mme ARNAUDEAU Nadia.

A été élu secrétaire de séance : Mme PHILLODEAU Jocelyne

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

- A. Fermages – Tarifs 2016
- B. Revalorisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

II – RESSOURCES HUMAINES

- A. Mise à jour du tableau des effectifs
- B. Recrutement d'un renfort pour les services administratifs

III – AMENAGEMENT DU BOURG

- A. Orientations suite à la restitution finale de l'étude

IV – PONT DES CHAMPS NEUFS

- A. Sollicitation des différents partenaires pour un soutien financier

V – CONTRATS ET CONVENTIONS

- A. SYDELA : avenant n°2 à la convention de maintenance de l'éclairage public
- B. Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité
- C. Contrat de prestation pour la fourniture de mobiliers urbains d'informations

VI – URBANISME

- A. Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paimboeuf

VII – BÂTIMENTS COMMUNAUX

- A. Salle polyvalente : modification du règlement intérieur
- B. Bibliothèque : convention de prêt de matériel auprès de la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique (BDLA)

VIII- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Jocelyne Phillodeau est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Retrait de deux points à l'ordre du jour : avenant à la convention de mise à disposition de la bibliothèque à l'école privée Montfort et suppression de l'emplacement réservé n°28

Ajout d'un point à l'ordre du jour : convention pour la fourniture de mobiliers urbains d'information

I – FINANCES

A. Fermages – Tarifs 2016

L'indice des fermages et sa variation par rapport à l'indice de l'année précédente sont constatés chaque année par le Préfet après consultation de la commission consultative paritaire des baux ruraux.

Pour 2016, l'indice des fermages est de 109,59 (contre 110,05 en 2015), la baisse est donc de 0,42 % par rapport à 2015.

Les fermages 2016 s'établissent ainsi :

numéro de section	surface	valeur	montant du fermage 2014	montant du fermage 2015	montant du fermage 2016	Noms et adresses des exploitants
YD 121	27 a 40 ca	T 09	22,98 €	23,36 €	23,26 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan
YD 90	2 ha 20 a 28 ca	T 09	184,87 €	187,86 €	187,08 €	M. Julien ROUSTEAU - La Peignerie
YD 99	79 a 97 ca	T 10	67,09 €	68,18 €	67,90 €	M. Gaëtan BECHU - Le Beau Bois
YI 21	11 a 41 ca	T 08	9,57 €	9,73 €	9,69 €	M. Pierick DOSSET - Les Ferrières
YK 24-28	1 ha 04 a 58 ca	T 12	70,06 €	71,19 €	70,90 €	Gaec des 5 Chemins - Les Landes Grasses
YK 5	1 ha 07 a 32 ca	T 08	100,47 €	102,10 €	101,67 €	Gaec des 5 Chemins - Les Landes Grasses
YM 81	28 a 62 ca	T 06	24,02 €	24,41 €	24,31 €	M. Jean BECHU - La Masure
YP 102	1 ha 79 a 98 ca	T 08	151,05 €	153,50 €	152,86 €	M. André MORANTIN - La Haute Ville
YR 2	2 ha 75 a 32 ca	T 09	231,04 €	234,78 €	233,80 €	M. André MORANTIN - La Haute Ville
ZH 306	1 ha 52 a 30 ca	P 02	42,19 €	42,88 €	42,70 €	M. Mathieu CHAILLOU - L'Hirondelle
ZK 101	2 ha 38 a 44 ca	T 10	200,11 €	203,35 €	202,50 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan
ZK 56	87 a 66 ca	T 08	73,56 €	74,75 €	74,44 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan
ZK 81	33 a 35 ca	T 09	27,99 €	28,44 €	28,32 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan
ZL 46	26 a 55 ca	T 09	22,26 €	22,62 €	22,53 €	M. David DOUSSET - 7 route des Rivières
ZL 71	52 a 16 ca	T 08	43,76 €	44,46 €	44,28 €	M. David DOUSSET - 7 route des Rivières
ZL 79	1 ha 11 a 42 ca	T 09	93,51 €	95,02 €	94,63 €	M. André GIRAUDET - 33 la Championnière
ZN 128	98 a 11 ca	T 01	82,33 €	83,67 €	83,32 €	M. Michel LECUYER - Le Bois Péan
ZO 42	39 a 26 ca	T 08	32,94 €	33,48 €	33,34 €	M. Michel BERTHEBAUD - La Hamonais
ZP 95	60 a 55 ca	T 08	50,82 €	51,64 €	51,43 €	M. Michel BERTHEBAUD - La Hamonais
ZX 59	5 a 22 ca	T 09	4,38 €	4,45 €	4,43 €	GAEC DU CHAT PERCHE - La Grande Baudrie
ZX 76	1 ha 17 a 82 ca	T 10	98,88 €	100,48 €	100,06 €	M. Samuel ALLAIN - La Chapelle Malmouche
ZY 20	2 ha 43 a 81 ca	T 08	204,61 €	207,93 €	207,06 €	M. Samuel ALLAIN - La Chapelle Malmouche

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte l'actualisation des tarifs du fermage pour l'année 2016 ainsi présentée
- Ne sollicite pas le règlement du fermage lorsque celui-ci est inférieur à 10 €

B. Revalorisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été réactualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Il est proposé au conseil municipal :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon les règles de valorisation définie au sein du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel, soit un taux de revalorisation de 28,96% applicable à la formule de calcul du décret précité.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

II – RESSOURCES HUMAINES

A. Mise à jour du tableau des effectifs

Deux modifications sont présentées :

- L'augmentation du temps de travail d'un agent de la restauration scolaire, passant de 7,72/35^{ème} à 8,53/35^{ème}. Cette augmentation du temps de travail s'explique du fait de la demande, d'un autre agent de baisser son temps de travail. Les tâches qui lui incombent ont donc été proposées à cet agent.
- La baisse du temps de travail de l'agent en charge de l'accueil et de l'état-civil, passant de 31/35^{ème} à 28/35^{ème}. Il s'agit d'une demande personnelle de l'agent ainsi que d'une réorganisation des services administratifs avec un renfort supplémentaire.

Actualisé, le tableau des effectifs de la commune de Frossay à compter du 1^{er} octobre 2016 est le suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1er octobre 2016			
GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative			
Cadre d'emploi des attachés			
Attaché principal	A	1	Temps complet
Attaché	A	1	Temps complet
Cadre d'emploi des rédacteurs			
Rédacteur	B	2	Temps complet
Cadre d'emploi des adjoints administratifs			
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps non complet - 28/35 ^{ème}
Filière Médico-sociale			
Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles			
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	3	Temps non complet - 28/35 ^{ème}
Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	Temps non complet - 28/35 ^{ème}
Filière technique			
Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux			
Agent de maîtrise principal	C	1	Temps complet
Agent de maîtrise	C	1	Temps complet
Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	2	1 poste à temps complet 1 poste à temps non complet - 28/35 ^{ème}
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	15	3 postes à temps complet 1 poste à temps non complet - 24/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet 7,25/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet - 17,9/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet - 15,24/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet - 12,6/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet - 9,35/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet - 8,53/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet - 8,13/35 ^{ème} 3 postes à temps non complet - 7,72/35 ^{ème} 1 poste à temps non complet 6,5/35 ^{ème}

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2016.

B. Recrutement agent non titulaire pour un accroissement saisonnier d'activité : renfort administratif

En raison de la réorganisation des services administratifs et des services techniques, il est nécessaire, pour les besoins de la collectivité, de recruter temporairement du personnel.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de créer, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, l'emploi saisonnier d'agent administratif
- Précise que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps complet, et qu'il pourra être amené, si les besoins du service le justifient, à effectuer des heures supplémentaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

III – AMENAGEMENT DU BOURG

A. Orientations suite à la restitution finale de l'étude

Dans la restitution finale du bureau d'étude, plusieurs scénarios étaient proposés

L'aménagement du bourg tel qu'il a été étudié comprend plusieurs secteurs :

- Le secteur nord de la mairie
- Le centre-bourg : rues de Bel Air et du Capitaine R.Martin
- La Place du Calvaire
- Le secteur arrière de l'école
- Les entrées Sud-est du bourg : RD 98 et Route de Nantes / Rue Alexis Maneyrol
- L'entrée nord-est : la rue de Bel Air
- L'entrée sud-ouest : la rue de Saint Exupéry
- Les entrées Ouest : rues de la paix et de la fuie
- Les entrées Ouest : la Route des Mares
- Les abords du pôle sportif et de la salle polyvalente

Ainsi, le chiffrage pour l'ensemble des travaux a été évalué à 6 602 400 € TTC.

Les abords de l'école publique A.Maneyrol apparait comme la priorité du mandat. L'aménagement de la place du calvaire et le secteur arrière de l'école représentent un coût de 1 670 400 € TTC.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la proposition de M. le Maire concernant la priorité des travaux à effectuer sur la place du calvaire et le secteur arrière de l'école
- Autorise M. le Maire à solliciter les partenaires financiers possibles afin de pouvoir réaliser la première phase de l'aménagement du bourg.

IV – PONT DES CHAMPS NEUFS

A. Sollicitation des différents partenaires pour un soutien financier

Lors de sa séance du 21 mars dernier, le conseil municipal avait autorisé M. le Maire à solliciter une subvention pour la réfection du Pont des Champs Neufs dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Cette demande de subvention n'a pas abouti.

En revanche, il est possible de solliciter d'autres partenaires financiers afin de pouvoir réaliser les travaux et notamment la Région, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de solliciter les différents partenaires financiers et notamment la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), le Département, la commune du Pellerin, le Syndicat d'Aménagement Hydraulique, l'Europe.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

VI – CONTRATS ET CONVENTIONS

A. SYDELA : avenant n°2 à la convention de maintenance de l'éclairage public

Afin de simplifier la gestion technique des ouvrages et de recaler les prestations sur une année civile, le SYDELA propose un avenant à la convention pour la maintenance des installations d'éclairage public permettant de prolonger la durée du marché de maintenance d'éclairage public pour 3 mois du 01/10/2016 au 31/12/2016.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Dit que le marché 2012005 « Maintenance des installations éclairage public, petits travaux de réparation et de remise à niveau » est prolongé de 3 mois pour la période du 01/10/2016 au 31/12/2016
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour la maintenance des installations d'éclairage public avec le SYDELA

B. Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

Dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de télédéclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi, créée par la loi n°82-839 du 4 novembre 1982, a été mise en place.

Cette procédure, TéléFds, a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration, et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité. Dans la perspective de généralisation du recours obligatoire à TéléFds à compter du 1^{er} janvier 2017, la période jusqu'au 31 décembre 2016 doit être mise à profit par les collectivités n'utilisant pas TéléFds pour recourir à ce nouveau dispositif dématérialisé et préparer la mise en place de cette procédure.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à signer la convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité.

C. Contrat pour la mise en place de mobiliers urbains d'information

La commune a la possibilité de se doter de 3 mobiliers urbains d'information à titre gratuit, moyennant en contrepartie, avec la société signataire, le droit d'y insérer de la publicité commerciale sur l'une des deux faces : 2 seraient installés dans le bourg et le 3^{ème} au Migron.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prestation de service avec la société Access Pub concernant l'installation de 3 mobiliers urbains d'information.

Mme Arnaudeau suggère que l'avis de la population soit recueilli sur ce sujet car c'est un sujet qui divise. Il est proposé de poser la question dans le prochain bulletin municipal. En fonction des résultats de l'enquête, le point sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition.

VII – URBANISME

B. Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paimboeuf

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Paimboeuf a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 21 juillet 2016.

En application de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, la commune doit émettre un avis portant sur cet arrêté projet.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Emet un avis favorable au projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Paimboeuf.

VIII – BÂTIMENTS COMMUNAUX

A. Salle polyvalente : modification du règlement intérieur

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente. En effet, aujourd'hui il est stipulé dans le règlement la mise à disposition de vaisselle. Plusieurs remarques des utilisateurs sur l'état de la vaisselle ont été faites et n'ayant pas de lave-vaisselle, la commission bâtiment propose de supprimer la vaisselle. De plus, la plupart des utilisateurs de la salle polyvalente font appel à des traiteurs qui fournissent eux-mêmes la vaisselle.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Emet un avis favorable à la proposition de la commission Bâtiment
- Approuve le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente

B. Bibliothèque : convention de prêt de matériel auprès de la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique (BDLA)

La Bibliothèque Départementale de Loire Atlantique (BDLA) souhaite mettre à disposition de la commune, à notre demande, du matériel pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire pour les animations des TAP. Pour cela, il convient de signer une convention.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise M. le Maire à signer une convention de prêt de matériel avec la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique

IX- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Cimetière : un groupe de bénévoles s'est manifesté courant juillet pour intervenir pour l'entretien du cimetière. Un premier contact a été pris avec le pôle Espaces Verts afin que les rôles de chacun soient respectés. L'idée du groupe de volontaire étant d'intervenir une fois par mois.
- Jardin partagé : quelques ménages se sont manifestés. Une première rencontre a lieu vendredi prochain
- Point Informatique : Un audit informatique pour la mairie et les services techniques a été réalisé auprès de la société CRPI : le serveur informatique de la mairie est obsolète et saturé. De plus la sécurisation des données n'est pas optimale. Il convient de changer de serveur et de sécuriser les données rapidement.
- Un point sur les travaux de voirie est effectué :
 - Marché concernant les travaux aux abords de la salle polyvalente attribué à Mabileau TP pour un montant de 58 519,92 € TTC
 - Programme d'Aménagement de la Voirie Communale 2016 : marché attribué à Charier TP pour un montant de 24 282 € TTC
 - Curage hydraulique : marché attribué à 2LTP pour un montant de 3 852 € TTC
 - Broyage et élagage des fossés : marché attribué à Evain Dominique pour un montant de 63 €/heure pour le lamier
 - Point A Temps Automatique : marché attribué à Colas pour un montant de 8 352 € TTC
 - Curage mécanique des fossés : marché attribué à Alain Foucher pour un montant de 7 884 € TTC
- Conseil Municipal d'Enfants : la clôture du premier mandat a été effectuée la semaine dernière. Pour une première année, celle-ci a été une expérience réussie et positive. Chaque commission a pu aller au bout de son projet.
Un nouveau mandat va prendre le relais. La campagne a débuté cette semaine dans les deux écoles. Le principe adopté l'année dernière est reconduit. Les prochaines élections auront lieu le samedi matin 08 octobre, le même jour que la journée de l'enfant.
- Le repas des Aînés aura lieu le samedi 03 décembre. Les conseillers municipaux qui souhaitent y participer sont invités à se manifester auprès de Jocelyne Phillodeau.
- Jean L'Hotelier interpelle M. le Maire sur le rôle de la CCSE pour les petites communes comme Frossay. Il fait le constat que l'argent investi est très souvent pour la commune de St Brévin les Pins

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H06.

Le Maire,
S. SCHERER

